

La protection des données personnelles dans le secteur de l'inclusion sociale

De la théorie à la mise en pratique:

Documenter la mise en conformité au
RGPD (registre de traitements, mentions
d'information, AIPD)

AVEC L'INTERVENTION D'UNE JURISTE DE LA CNIL



Documenter la mise en conformité au RGPD

Durée totale du webinaire : 2h30

Le règlement n° 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD) constitue, depuis le 25 mai 2018, le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel. Il introduit de nouveaux droits pour les individus et de nouvelles obligations pour les organismes incluant les associations dès lors qu'elles collectent, traitent et partagent des données à caractère personnel qui doivent, en conséquence, se mettre en conformité avec la réglementation applicable. En complément, la CNIL a publié le 24 mars 2021 le [Référentiel social](#) qui précise ces obligations pour les acteurs du secteur social et médico-social pour les guider dans leur mise en conformité au RGPD.

Le respect de cette réglementation implique pour les acteurs de documenter la mise en conformité de leurs activités au RGPD. A ce titre, le RGPD prévoit un certain nombre d'outils à mettre en place comme le registre de traitements (obligatoire), les analyses d'impact sur la protection des données (obligatoire dans certains cas) et les mentions d'information des personnes.

Afin d'aider le secteur à se saisir au mieux de ces outils, la FAS a voulu organiser ce module **sous format de webinaire** avec un.e juriste de la CNIL au regard de leur mission d'accompagnement des structures et organismes dans leur mise en conformité au RGPD. Ce module de sensibilisation auquel participe la CNIL est l'occasion pour les structures/organismes de poser leurs questions et de pouvoir échanger avec un juriste spécialisé.

De nombreuses questions se posent sur la mise en œuvre de ces évolutions à la fois pour les directions et pour les intervenants sociaux. Afin d'y répondre, ce module est à destination de toute personne en poste dans des associations de la lutte contre les exclusions qu'elle soit du secteur de l'Accueil, l'Hébergement et l'Insertion (AHI), de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) ou du DNA (Dispositif National d'Accueil) et des Fédérations régionales. Il est donc ouvert à tou.te.s les professionnel.le.s (direction, délégué à la protection des données (DPO/DPD), secrétaires, CIP, travailleurs sociaux...) qui entament ou sont en cours de mise en conformité et souhaite mieux appréhender ses enjeux et plus largement ceux du RGPD.

Ce module a pour objectifs de :

- ✧ Connaître et se familiariser avec les apports majeurs du RGPD pour la documentation de la conformité adaptés au secteur de l'action sociale
- ✧ Identifier les actions à mener en interne pour une mise en conformité par le biais d'ateliers pratiques
- ✧ Permettre d'échanger et de mutualiser des bonnes pratiques avec des experts du

RGPD et des acteurs ayant entamé leur mise en conformité

Ce module, ayant une ambition pratique sera décomposé, en deux séquences :

- Une première séquence d'1h20 visant à expliquer les principales règles concernant la documentation de la conformité au RGPD présentées par la CNIL suivi d'un temps de questions/réponses
- Une seconde séquence de 1h10 minutes dédiée à une approche pratique de la mise en conformité par le biais d'un atelier en petit groupe.

Les places étant limitées, n'hésitez pas à vous inscrire en cliquant [ici](#)

Programme

✧ Première partie en plénière – 1h20

✧ **Accueil et présentation du module**

- ✧ Séquence animée par Sarra Cheklab, chargée de mission protection des données, inclusion numérique et accès aux droits de la FAS

✧ **La documentation de la conformité au RGPD en FAQ**

- ✧ Présentation par un.e juriste de la CNIL du Service des questions sociales et RH
- ✧ Questions/réponses avec les participants

✧ **Clôture de la session en plénière**

- ✧ Séquence animée par Sarra Cheklab, chargée de mission protection des données, inclusion numérique et accès aux droits de la FAS

✧ Deuxième partie en sous-groupe – 1h10

✧ **Atelier pratique sur la documentation de la conformité au RGPD**

- ✧ Atelier pratique sur la documentation de la conformité animé par un.e spécialiste du RGPD relevant du secteur de l'action sociale